

LA MOBILISATION PAIE

MAINTENONS LA PRESSION, ORGANISONS NOUS !

La journée de mobilisation nationale du 24 janvier dernier a été une réussite compte tenu des conditions d'organisation et d'information difficiles. Elle a confirmé le réel mécontentement général des personnels de la Croix Rouge et leur volonté de s'opposer à des mesures anti-sociales remettant en cause notamment les conditions de travail et de service rendu au public, les rémunérations et les déroulements de carrière.

Un début de mobilisation prometteur, la direction recule sur certains points :

Si la Direction s'est trouvée contrainte de reculer sur certains aspects, elle applique la politique qui est celle de « *diviser pour mieux régner* » et en ne revenant que partiellement ou de façon insuffisante sur les reculs sociaux qu'elle souhaite imposer à toutes et tous.

- Maintien des **Congés Trimestriels** uniquement pour les personnels déjà en place et à condition qu'ils ne changent pas d'établissement, ce qui les remettrait en cause ! Les nouveaux recrutés n'en bénéficieront pas. C'est la mise en place de deux catégories d'employés n'ayant pas le mêmes avantages sociaux et l'extinction à terme de ces congés trimestriels ;
- **Congés supplémentaires** accordés aux seuls établissements d'enfants et d'adolescents inadaptés et seulement pour certaines catégories de personnels. En sont exclus les personnels administratifs, les personnels de service et des moyens généraux et tous les autres types d'établissements. Là encore, la Direction espère diviser les personnels en accordant à l'un et en refusant à l'autre !
- Versement d'une **prime** de 0,5% de la rémunération brute totale de l'année 2004, **augmentation de la valeur du point** de 1% au 1^{er} janvier 2005 et de 0,5% au 1^{er} décembre 2005. Compte tenu des différentes hausses des prélèvements obligatoires, de l'augmentation du coût de la vie reconnu par tous, de la stagnation des salaires, c'est une augmentation de 230 euros pour toutes et tous qu'il faut exiger. Les propositions de la Direction ne restent qu'une aumône.
- Récupération des **jours fériés** tombant un jour de repos pour les salariés des établissements ouverts le samedi et/ou le dimanche. Pour ceux fermés le samedi et le dimanche, le 1^{er} mai pourra être récupéré.
- La majoration mensuelle pour contraintes d'horaires d'internat dans les établissements pour enfants inadaptés ou handicapés et dans ceux pour adultes handicapés est fixée à 15 points.

Ces avancées restent nettement insuffisantes et restent des miettes jetées aux personnels dans l'espoir de les diviser et de briser la révolte qui s'exprime.

IL FAUT CONTINUER et S'ORGANISER, syndiqués et non-syndiqués, pour peser d'avantage et gagner !

- D'ores et déjà, une coordination nationale de syndiqués et non-syndiqués se construit ainsi qu'une liste de diffusion Internet pour maintenir le contact, échanger des informations, débattre des propositions d'actions (**IMPORTANT : en vue de constituer la liste de diffusion Internet, veuillez envoyer vos coordonnées E mail à l'adresse ci-dessous où à sudcharcot@eps-charcot.fr**) ;
- Un groupe de travail se met en place autour de l'étude de la nouvelle convention collective afin d'informer les personnels et de diffuser l'information au plus vite et la plus complète possible ;
- Organisons des assemblées générales du personnel dans toutes les structures, discutons dans nos services, déterminons ensemble les suites que prendra notre action (*rassemblement devant les délégations de la Croix Rouge le même jour et à la même heure dans toute la France, envoi d'une motion au siège social, etc...*).

C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS IMPOSERONT UNE RENEGOCIATION !

Pascal MAILLAUT : I.M.E. le Rondo, 7 passage Pilâtre de Rozier, 78000 Versailles

Tel : 06.89.08.27.93.

Pierre VIGNEAU (Amboise) : 06.80.75.13.40.

Karim (Caen) : 06.84.78.56.81.